

LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123

du ministère de la Jeunesse et des  
Sports

N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

**NOTE D'ORGANISATION**  
**CRITERIUM DE COURSE HORS STADE**  
**Vendredi 23 mai 2025**  
**Circuit du Bugatti Le Mans (Sarthe)**

**ANNEXE 1** : Plan d'accès circuit

**ANNEXE 2** : Plan d'accès salle traiteur

**ANNEXE 3** : Développement durable

## 1. GENERALITÉS

Un critérium Ligue Ouest FCD de course hors stade sera organisé le **vendredi 23 mai 2025** par la section ASAG de la compagnie de gendarmerie du Mans. Cette compétition, entièrement sur macadam, se déroulera sur le mythique circuit du Bugatti, théâtre des premières 24 heures automobiles du Mans.

## 2. ORGANISATION TECHNIQUE

**2.1 Club organisateur** : ASAG « section de la compagnie de gendarmerie du Mans »

**Responsable** : David CHOISNET - 06 27 47 83 11 - [asagemans72@gmail.com](mailto:asagemans72@gmail.com)

**2.2 Conseiller Technique course hors stade**

Joël VIOLLE - 06 61 86 99.46 - [violle.joel@bbox.fr](mailto:violle.joel@bbox.fr)

**2.3 Représentants Ligue Ouest**

Philippe DUMON et Éric DUCOROY

**2.4 Règlement particulier**

Cette épreuve inscrite au calendrier de la Ligue Ouest de la FCD s'adresse à tous les clubs FCD de la Ligue Ouest.

Deux courses : 5 km course loisir et 10 km course compétition s'adressant aux féminins et masculins toutes catégories.

**2.5 Déroulement de la compétition**

08h45 : rassemblement de tous les participants.

Un guidage aura lieu aux abords et dans l'enceinte du circuit pour le stationnement des véhicules. L'accès au circuit se fait par l'entrée située chemin aux bœufs, face au Technoparc au MANS (Cf annexe 1)

08h50 : remise des dossards (prévoir les épingles)

10h00 : départ des courses

11h15 : proclamation des résultats sur le circuit.

12h30 : repas préparé par William Sarrazin, traiteur au MANS au restaurant **Le Casque, Technoparc Chemin aux Bœufs, 72100 Le Mans** (Cf. annexe 2)

## 2.6 Récompenses médailles

Sur le 10 km : les 3 premiers (cf. catégories listées ci-dessus)

**Individuels** : médailles (12 or, 12 argent, 12 bronze)

- Espoir = 2003/2005
- Sen = 1991/2002
- M0 + M1 = 1981/1990
- M2 + M3 = 1971/1980
- M4 + M5 = 1961/1970

**Équipes** : coupes = 2

- **Sur 10 km**
- **1<sup>re</sup>** équipe hommes toutes catégories confondues (classement sur 4)
- **1<sup>re</sup>** équipe féminines toutes catégories confondues (classement sur 3)

## 2.7 Jury technique

Représentants de la ligue : David CHOISNET - Philippe DUMON - Joël VIOLLE

## 3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

**3.1 Transport** : à la charge des clubs participants

### 3.2 Restauration

À l'issue de la compétition, un repas sera organisé au restaurant **Le Casque Technoparc Chemin aux Bœufs, 72100 Le Mans** (Cf annexe).

Le coût de ce repas sera pris en compte par la Ligue Ouest uniquement pour les compétiteurs licenciés FCD. La facture sera adressée à la Ligue Ouest ainsi que le RIB du restaurateur.

### 3.3 Soutien santé

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD appendice 4 et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'accident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers, SAMU).

Le soutien médical sera assuré par la Protection Civile de la Sarthe, antenne de l'Antonnière à Aigné.

## 4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

### 4.1 Licences et documents

Chaque concurrent devra être en possession de sa licence FCD 2024/2025 et/ou d'un certificat d'aptitude à la pratique de la course hors stade en compétition si le code « activité » de la licence FCD est autre que « course hors stade ».

**La participation à une course hors stade est subordonnée à la présentation d'une licence sportive en cours de validité avec questionnaire médical à jour.**

### 4.2 Engagement

Droits d'inscription : 5,00 € par compétiteurs licenciés FCD. Aucun paiement sur place. Une facture sera adressée aux clubs à l'issue de la compétition.

Procédure d'inscription : Via l'application SYGEMA. Inscription en ligne **avant le 17 mai 2025 (terme de rigueur)**.

**Aucune inscription ne sera prise sur place.**

Pour des raisons d'assurance et de repas, **inscription des organisateurs** sur SYGEMA.

#### **4.3 Financement**

Les frais d'organisation seront pris en charge par la Ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la Ligue Ouest, les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la Ligue Ouest FCD.

#### **4.4 Assurances**

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur SYGEASUR).

#### **4.5 Bilan activités**

A l'issue de la compétition, le CTS de la ligue, adresse aux différents destinataires, la fiche bilan activités

#### **4.6 Droit d'image**

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de cette épreuve et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

### **5. DÉVELOPPEMENT DURABLE**

*Voir annexe 3*

Angélique GAUTIER  
Présidente de la Ligue Ouest



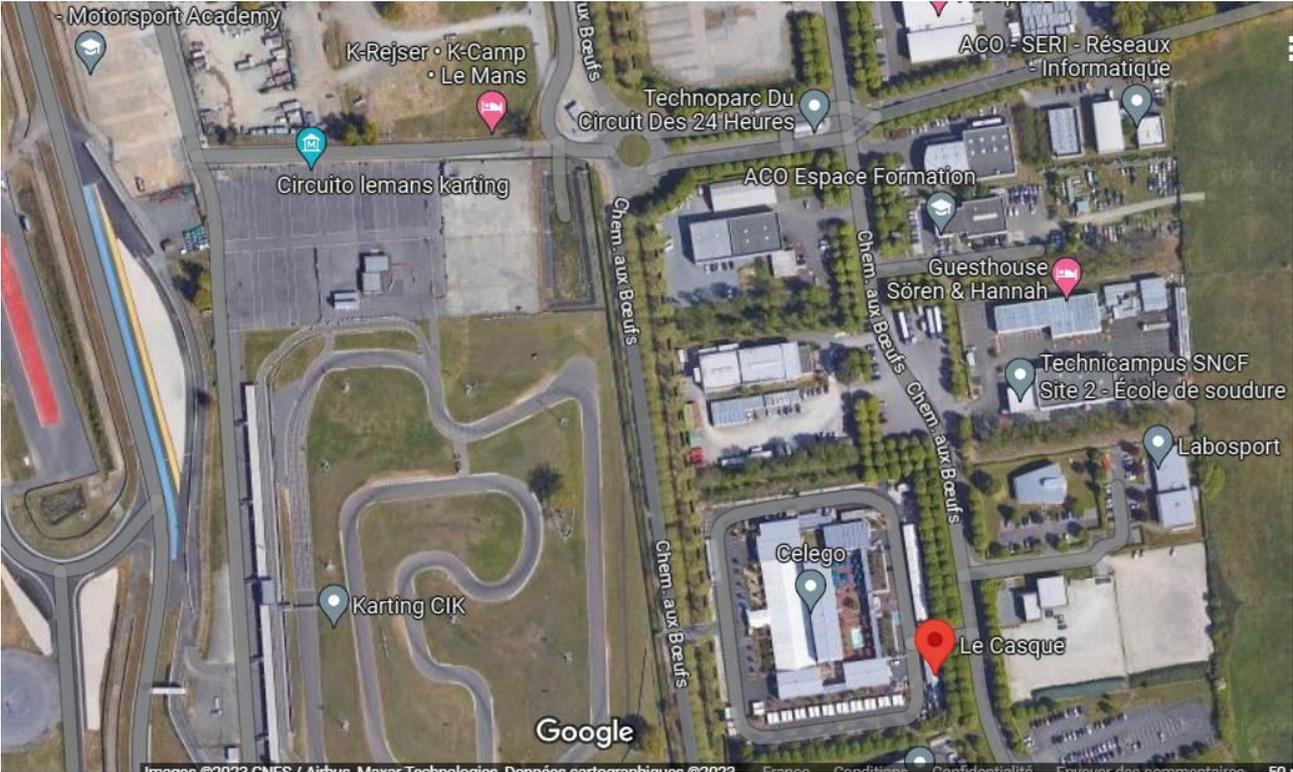
#### **Destinataires (par courriel) :**

- Présidente de la Ligue Ouest
- Membres du comité directeur de la Ligue
- Trésorier général de la Ligue
- Président des clubs LO/FCD
- Conseiller Technique Sportif Course Hors Stade de la Ligue
- Adjudant-Chef David CHOISNET - [david.choisnet@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:david.choisnet@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

**Accès au circuit des 24 heures**



Accès salle traiteur



### LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PENDANT UNE MANIFESTATION BONNES PRATIQUES ET ÉCO-GESTES



#### ORGANISATION

- Intégrer au comité d'organisation une personne sensibilisée au développement durable.
- Respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité et d'environnement.
- Tenir compte des considérations environnementales dans le choix du lieu d'organisation en intégrant la préservation de la faune et de la flore.
- S'assurer de l'accessibilité du site au plus grand nombre et plus particulièrement aux personnes à mobilité réduite.
- Assurer l'accueil et la surveillance des participant-e-s et du public sur les espaces protégés.

#### COMMUNICATION

- Privilégier le dématérialisé au papier. Utiliser du papier recyclé. Limiter la couleur et choisir le mode « brouillon » des imprimantes quand c'est possible.
- Limiter les transferts de courriers électroniques aux destinataires
- Réaliser la signalétique en matière recyclable et la retirer une fois la manifestation terminée.

#### TRANSPORTS

- Inciter à l'utilisation des transports collectifs ou au covoiturage pour venir sur le lieu de la rencontre.

#### RESTAURATION / HÉBERGEMENT

- Privilégier les circuits d'approvisionnement courts.
- Utiliser des ustensiles recyclables (couverts, gobelets,...).
- Prévoir le tri sélectif des déchets.
- Sensibiliser à la consommation d'eau.
- Veiller à la mise à disposition de toilettes + PMR.

**BOUGEZ AVEC LA LIGUE OUEST !**